



# Arrondissement de Charlesbourg Stationnement sur la 53<sup>e</sup> Rue Est

Présentation de la situation actuelle et des options de modification des règles de stationnement envisagées



# Plan de la présentation

---

- ▶ Origine de la demande
- ▶ Cadre d'intervention
- ▶ Description de la situation actuelle
- ▶ Options envisagées
- ▶ Conclusion



---

# Origine de la demande

# Origine de la demande

---

- Une demande a été adressée à l'arrondissement pour que le stationnement soit interdit sur un côté de la rue durant la période hivernale pour faciliter l'écoulement de la circulation

---

# Cadre d'intervention

# Cadre d'intervention

---

## Principes de base

- Deux principes guident les interventions en matière de stationnement sur rue
  - Optimiser le nombre d'espaces de stationnement sur rue
  - Adapter les interventions en fonction de la densité des activités du milieu (milieu dense, axes structurants et leurs environs, les quartiers résidentiels)

# Cadre d'intervention

---

## Orientations générales

- Assurer la sécurité des usagers de la route
- Privilégier le bien collectif
- Adapter l'offre en stationnement aux clientèles du milieu
- Faciliter les déplacements
- Faciliter les opérations d'entretien

# Cadre d'intervention

---

## Règles d'intervention

- Réglementer sur tout le tronçon d'une rue plutôt que de façon ponctuelle
- Ne pas installer de signalisation à la seule fin de dégager une entrée pour piétons ou pour autos

# Cadre d'intervention

---

## Opérations de déneigement

- Dans le quartier, le déneigement se fait de nuit
- En vigueur du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril
- L'interdiction de stationner est en vigueur de 22h à 7h pour permettre le soufflage ou le transport de la neige

# Situation actuelle

# Situation actuelle

---

## Caractéristiques

- Rue locale secondaire
- Le tronçon compris entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la 3<sup>e</sup> Avenue Est a une longueur d'environ 250 mètres
- Rue adjacente à une artère commerciale
- La largeur de la chaussée est de 10 mètres
- Stationnement autorisé sur les deux côtés en tout temps, sauf lors des opérations de déneigement

# Situation actuelle

---

## Débits de circulation – Pointe AM

- Direction est: 13 véhicules
- Direction ouest: 19 véhicules
  
- Total: 29 véhicules

# Situation actuelle

---

- Débits de circulation - Pointe PM
- Direction est: 41 véhicules
- Direction ouest: 9 véhicules
  
- Total: 50 véhicules

# Situation actuelle

---

## Stationnement sur rue

- Le stationnement n'est pas réglementé
- Le jour, peu de véhicules sont stationnés sur la rue sauf à proximité de la 1<sup>re</sup> Avenue
- Le stationnement sur rue est un peu plus important en soirée

---

# Options envisagées

# Options envisagées

---

- Quatre options ont été analysées

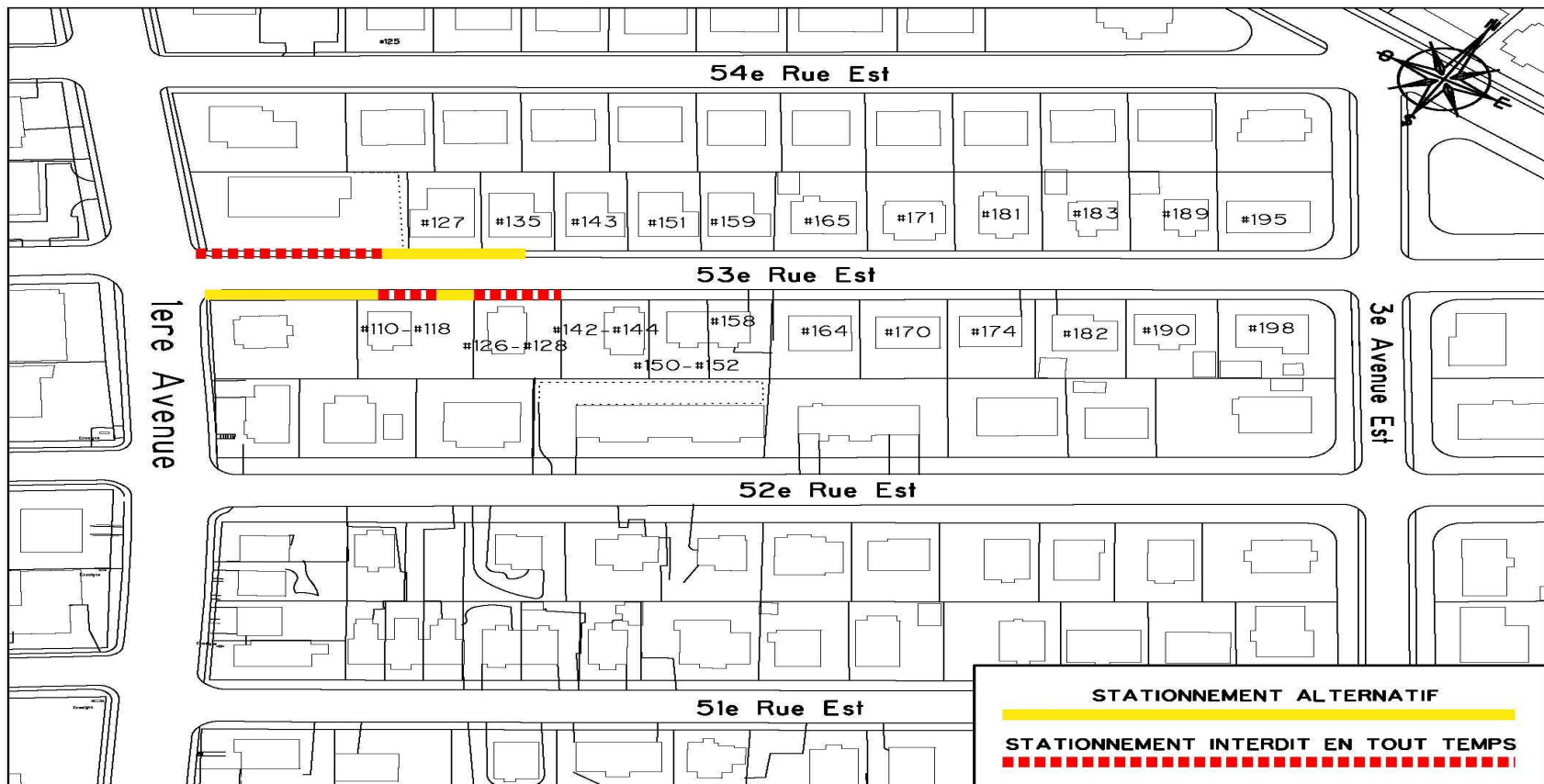
# Options envisagées

---

## Option des résidents (#1)

- Réglementer le stationnement en alternance entre la 1<sup>re</sup> Avenue et le 135, 53<sup>e</sup> Rue Est
- Interdire le stationnement en tout temps devant certaines entrées (ponctuel)

# Option des résidents



# Options envisagées

---

## Option des résidents (#1)

### Avantages:

- Répond à la demande formulée par les résidents à proximité de la 1<sup>re</sup> Avenue

# Options envisagées

---

## Option des résidents (#1)

### Inconvénients:

- La proposition des résidents ne rencontre pas les règles d'intervention
  - Deux types de réglementation différentes intercalées
  - Tronçon de rue couvert trop court
  - Risque de déplacer les véhicules devant les propriétés voisines

# Options envisagées

---

## Option #2

- Interdire le stationnement entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la 3<sup>e</sup> Avenue Est, en alternance pour la période hivernale

Par exemple:

- Interdiction entre minuit (0h) et 7h LUN-MER-VEN-  
du 15 novembre au 15 avril sur le côté nord
- Interdiction entre minuit (0h) et 7h MAR-JEU du 15  
novembre au 15 avril sur le côté sud

# Options envisagées

---

## Option #2

### Avantages:

- Libère un côté de la chaussée la nuit
- L'occupation du stationnement sur rue se répartit équitablement

# Options envisagées

---

## Option #2

### Inconvénients:

- Réduit l'offre en stationnement sur rue de 50% la nuit
- Nécessite le déplacement des véhicules du côté où le stationnement est permis à l'heure où le changement entre en vigueur (minuit)

# Options envisagées

---

## Option #3

- Interdire le stationnement entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la 3<sup>e</sup> Avenue Est, sur le côté nord de la rue pour la période hivernale

Par exemple:

- Interdiction de stationner du 15 novembre au 15 avril

# Options envisagées

---

## Option #3

### Avantages:

- Libère un côté de la chaussée durant la période hivernale
- Répond au besoin de faciliter les déplacements des véhicules
- Évite les déplacements des véhicules de l'autre côté de la rue, nécessaires avec une réglementation par alternance

# Options envisagées

---

## Option #3

### Inconvénients:

- L'occupation du stationnement sur rue se fait toujours sur le même côté
- Réduit l'offre en stationnement sur rue de 50% durant la période hivernale

# Options envisagées

---

## Option #4

- Maintien du statu quo
  - Aucune réglementation

# Options envisagées

---

## Option #4

### Avantages:

- Rencontre les conditions de sécurité nécessaires à l'approche de la 1<sup>re</sup> Avenue
- Est conforme aux principes et orientations sur la réglementation du stationnement
- Rencontre les critères actuellement en vigueur dans le quartier

# Options envisagées

---

## Option #4

### Inconvénients:

- Lors des opérations de déneigement si les véhicules ne libèrent pas la chaussée sur les deux côtés de la rue à 22 h, cela peut nuire au bon déroulement des opérations
- Le déneigement peut se prolonger au lendemain d'une opération alors que l'interdiction de stationner n'est plus en vigueur

---

# Conclusion

# Conclusion

---

- Les conditions de circulation et de stationnement sur la 53<sup>e</sup> Rue Est sont favorables au maintien du statu quo
- L'adoption d'une réglementation sur le stationnement sur la 53<sup>e</sup> Rue Est pourrait avoir des conséquences sur les autres rues du quartier
- L'adoption d'une réglementation sur le stationnement sur la 53<sup>e</sup> Rue Est servira de référence pour les demandes sur les autres rues du quartier



VILLE DE  
QUÉBEC

